

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Adoption du programme d'expositions temporaires 2003 - Demandes de subventions - Conventions

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Deux expositions temporaires sont programmées en 2003 au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

I - Il est rappelé à l'assemblée que l'exposition «YAN PEI MING : FILS DU DRAGON. *Portraits de Mao*» est accueillie au Musée des Beaux-Arts du 15 mai au 30 septembre. En préfiguration de l'année de la Chine, l'exposition présente en trois lieux (Besançon, Dijon, Genève) une rétrospective de l'artiste chinois Yan Pei MING installé en France depuis 20 ans, qui fera l'objet d'un circuit international, Shangai et Canberra en 2004. L'exposition de Besançon a pour thème les portraits de Mao qui sont aujourd'hui frappés d'interdiction en Chine.

Des subventions complémentaires étant attendues, le nouveau budget prévisionnel de l'exposition s'établit comme suit :

Dépenses	
Libellé	Montants
Préparation, conception	3 000 €
Transports, assurances	23 000 €
Muséographie	9 000 €
Action culturelle	9 000 €
Communication	14 000 €
Catalogue	9 000 €
<b>Total</b>	<b>67 000 €</b>

Recettes	
Financements	Montants
Ville de Besançon	41 000 €
DRAC Franche-Comté	12 000 €
Conseil Régional de Franche-Comté	9 000 €
Ministère du Travail	2 000 €
Contrat Éducatif Local	2 000 €
Autres	1 000 €
<b>Total général</b>	<b>67 000 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau plan de financement de cette exposition,
- solliciter les subventions et participations correspondantes,

- inscrire les sommes en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs aux chapitres 92.322.74718/7472/7473/7475/7478.52010,

- réaffecter en dépenses 14 000 € au chapitre 92.322.6241.52010, 9 000 € au chapitre 92.322.6068.52010, 3 000 € au chapitre 92.322.616.52010,

- autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

**II -** Du 15 octobre à fin décembre 2003 : exposition «LE DESSIN, les 100 chefs-d'oeuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon». La présentation des plus beaux dessins du Musée sera l'occasion de révéler au public la qualité exceptionnelle du Cabinet des dessins, l'un des plus importants de province. Cette découverte -ou redécouverte- va permettre de valoriser le patrimoine du musée déjà extraordinaire et de participer à un projet de rénovation et de réaccrochage des collections dans leur ensemble.

Cette exposition fera l'objet d'un catalogue consacré aux dessins, catalogue qui n'existe pas et fera pendant à celui édité par la fondation BNP sur le Musée de Besançon dans son ensemble en 1994.

Pour la réalisation de ce catalogue, il est prévu de faire appel aux Éditions SOMOGY, spécialisées dans les éditions d'art. A ce titre, une convention fixe les modalités de publication, les tirages et le financement. Pour un premier tirage de 5 000 exemplaires, la participation de la Ville est fixée à 14 770 € TTC payable en trois versements. En contrepartie, le Musée recevra 900 exemplaires brochés des ouvrages ainsi que 100 exemplaires reliés.

En outre, la Ville fournira à l'éditeur l'iconographie et les textes qui composeront cet ouvrage.

Afin de conforter le patrimoine bisontin, un musée d'accueil est prospecté à l'étranger pour accueillir l'exposition : des négociations sont en cours avec Charlottesville et le Muséum of Art de Richmond (USA).

Le budget prévisionnel de l'exposition s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montants</b>
Travaux photographiques	5 000 €
Conception	6 000 €
Muséographie	15 000 €
Action culturelle	9 000 €
Communication	22 000 €
Catalogue	15 000 €
<b>Total général</b>	<b>72 000 €</b>

<b>Recettes</b>	
<b>Financements</b>	<b>Montants</b>
Ville de Besançon	43 500 €
DRAC Franche-Comté	16 500 €
Département du Doubs	5 000 €
Ministère du Travail	2 000 €
Contrat Éducatif Local	2 000 €
Autres	3 000 €
<b>Total général</b>	<b>72 000 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'exposition,
- solliciter les demandes de subventions et participations correspondantes,
- inscrire les sommes en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs aux chapitres 92.322.74718/7472/7473/7475/7478.52010,
- réaffecter en dépenses 18 500 € au chapitre 92.322.6236.52010, 10 000 € au chapitre 92.322.6068.52010,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent et à signer avec SOMOGY Éditions d'Art une convention relative à la publication du catalogue de l'exposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.*